

**ACCORD SUR LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES :
UN BON COMPROMIS**

L'UPA se félicite que l'appel à la raison qu'elle avait lancé pour sortir le dossier des retraites de la situation de blocage dans laquelle il avait été placé, ait été entendu.

L'UPA considère en effet que l'accord sur les retraites complémentaires constitue un bon compromis.

Cet accord garantit jusqu'au 31 décembre 2002, comme le réclamait l'UPA, **le financement de la retraite à 60 ans** pour les régimes complémentaires. Aucune rupture n'interviendra donc pour ceux qui vont prendre leur retraite à compter du 1^{er} avril prochain.

Comme l'UPA l'avait souligné à plusieurs reprises **l'avenir des régimes de retraite** (régimes de base et régimes complémentaires) **est un problème global**.

L'UPA constate avec satisfaction que **les recommandations qu'elle avait faites pour garantir la pérennité des régimes de retraite par répartition ont été intégralement reprises** et **constituent les principes sur lesquels la réforme du régime de base**, par le législateur, **devrait reposer**, à savoir :

- assurer la garantie d'un niveau de pension ;
- stabiliser les taux de cotisations, sans pour autant exclure de revoir les sources de financement par un redéploiement de l'assiette actuelle comme elle l'a toujours demandé;
- introduire un dispositif favorisant la liberté de choix pour le départ à la retraite à partir de 60 ans ;
- permettre un départ avant 60 ans pour ceux qui sont entrés très jeunes dans la vie active ou ayant exercé des métiers pénibles ;
- utiliser la durée de cotisation pour permettre l'accès à la retraite à taux plein comme l'un des paramètres pour équilibrer le système de retraite.

Le Conseil National de l'UPA, qui se réunira le mercredi 14 février 2001, **devrait confirmer l'adhésion des représentants de l'artisanat à cet accord**.